



DEC162341DR17

Décision portant nomination de Mme Christelle Pareige aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR 6082 intitulée Fonctions Optiques pour les Technologies de l'information

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC122742DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6082, intitulée Fonctions optiques pour les technologies de l'information, dont le directeur est Pascal Besnard ;

Vu l'avis du conseil de l'UMR 6082 en date du 03/03/2016 ;

Considérant que Mme Christelle Pareige a suivi la formation initiale d'assistante de prévention organisée du 20 au 22 avril et du 18 au 20 mai 2016 par l'Université de Rennes 1.

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Christelle Pareige, Ingénieure d'étude, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR 6082 intitulée Fonctions Optiques pour les Technologies de l'Information, à compter du 1^{er} juin 2016.

Mme Christelle Pareige exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Christelle Pareige, est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le

Le directeur de l'unité

Visa de la déléguée régionale du CNRS

Pascal Bernard

Clarisse David

Visa du directeur de l'INSA

Visa du président de l'université de Rennes 1

M'Hamed Drissi

David Allis